Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2014 – 110		
<u>Date</u> : 16/04/2014	Objet: Demande de classement en Réserve Naturelle Régionale des pelouses de Pagny-la-Blanche-Côte / Champougny.	Vote: FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le CSRPN, réuni le 17 décembre 2013, a été sollicité pour avis par M. Daniel Béguin, Vice-président du Conseil Régional de Lorraine, concernant un classement de l'ancienne Réserve Naturelle Volontaire de Pagny-la-Blanche-Côte (département de la Meuse) en Réserve Naturelle Régionale.

Cette requête a fait l'objet d'une présentation, suivie d'un débat, et d'un avis favorable émis à l'unanimité par les membres du CSRPN.

Toutefois, ce point n'ayant pas été inscrit préalablement à l'ordre du jour de la réunion, ledit avis a été soumis pour validation par les membres du CSRPN lors de la séance du 16 avril 2014 et ce, conformément à l'article 8 du règlement intérieur du CSRPN adopté le 12 avril 2013.

PRESENTATION:

Le site de Pagny-la-Blanche-Côte en Meuse a été classé en Réserve Naturelle Volontaire en 1984

Il s'agit d'un ensemble offrant un panel d'habitats remarquables: pelouses à Seslérie, junipéraie, éboulis collinéens thermophiles, pelouses à Fétuque de Léman, hêtraies-chênaies calcicoles.

On note également la présence d'une flore remarquable et protégée : Ibéris de Viollet, Gaillet de Fleurot, Silène des éboulis, Coronille naine, Fumana couché, Trèfle scabre.

Ses caractéristiques géomorphologiques en font une spécificité lorraine d'exception, abritant des espèces animales protégées et des plantes originales dont une sous-espèce endémique (propre à la Lorraine) d'Ibéris.

Plus de 300 espèces d'insectes sont recensées sur le site, dont 35 espèces patrimoniales ou déterminantes ZNIEFF. On compte notamment le Damier de la Succise et la Cordulie à corps fin, tous deux inscrits à l'Annexe II de la directive Habitats, qui constituent deux espèces emblématiques.

La richesse et la diversité des reptiles et amphibiens présents sur le site renforcent également l'importance de ce site à l'échelon régionale. En effet, sur les 9 espèces recensées, quatre sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats : l'Alyte, le Lézard agile, la Coronelle et le Lézard des murailles.

Les deux côtes et les boisements adjacents sont également des sites de nidification pour les Milans (noir et royal), l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur et le Pic noir, soit au moins cinq espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux.

Le site constitue un terrain de chasse privilégié pour les nombreuses colonies de Chiroptères recensées à proximité immédiate, notamment sur l'ancienne Batterie de Pagny, ainsi que pour le Chat forestier, présent dans les boisements environnants.

Ce site est inscrit à divers inventaires :

- Il est répertorié à l'inventaire Natura 2000 en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « pelouses, forêts et fort de Pagny-la-Blanche-Côte » sous la référence FR4100154 (site n° 2 en Lorraine) et Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Vallée de Meuse » sous la référence FR4112008.
- Il est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 sous la référence nationale n°0002/0038.
- Il est classé en Espace Naturel Sensible du Conseil Général de la Meuse (ENS) sous la référence n°55*P28 "Blanche Côte et tête des Rousseaux".

AVIS DU CSRPN:

Au vu des éléments ci-dessus exposés et considérant les enjeux écologiques et géologiques comme prioritaires en matière de protection,

le CSRPN de Lorraine émet un avis favorable pour le classement en Réserve Naturelle Régionale des pelouses et autres habitats remarquables de Pagny-la-Blanche-Côte / Champougny.

Le président du CSRPN M. Serge MULLER

2/2